

# **PROCES - VERBAL 3/2021**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 5 MAI 2021 A 20H00**

**A LA SALLE PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
<b>Procès-verbal de la séance du 24 mars 2021</b>	<b>2</b>
<b>1. Communications</b>	<b>3</b>
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Résultats du second tour des municipales du 28 mars 2021	3
1.1.2. Représentations et invitations	4
1.1.3. Lettres et pétitions	4
1.1.4. Motions, postulats et interpellations	4
1.2. Communications de la Municipalité	4
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>7</b>
2.1. Préavis 05-2021 Service de défense incendie et secours (SDIS) Mise à jour du règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux	7
2.2. Préavis 06-2021 Rétribution du syndic et des membres de la Municipalité	9
2.3. Préavis 07-2021 Indemnités du Conseil communal - Proposition du bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2021-2026)	13

2.4.	Préavis 08-2021 Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches - Demande de crédit de CHF 175'000.00 TTC pour le financement des travaux	15
2.5.	Préavis 09-2021 Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024 CHF 2'000'000.00 TTC	23
2.6	Motion de M. le Conseiller P. Eperon Séance du 24 juin 2020 « Faire face à la récession : coordonner les autorités pullériennes dans le cadre d'une délégation économique »	31
2.7	Propositions individuelles	
2.7.1.	Interpellation de MM. Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin « Circulation des véhicules motorisés sur le sentier d'accès au stand de Volson»	32
2.7.2.	Interpellation de Mme Madeleine Bauman « La santé mentale des jeunes, Pully s'en préoccupe »	32
2.7.3.	Interpellation de Mme Valérie Bory Beaud « Avenue de Chailly, la route de la peur »	34
2.8.	Divers	36
2.8.1.	5G - Remerciements à M. Nicolas Leuba M. Remo Kuonen	36
2.8.2.	Règlement protection des arbres Mme Isabelle Krenger	37

**La Présidente :**

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue et suis ravie de vous retrouver ce soir.

**Excusés**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Karine Chevallaz, Simone Collet, Pauline Tafelmacher. MM. Christian Berdoz, Marc Ehrlich, Yoann Favre, Rihab Hammami, Jean Loye, Steeve Marion, Richard Pfister, Olivier Ostertag, Jean-Baptiste Rusconi

**Absents**

Mmes Susanne Berger, Paola Orlando Micolot, Anne Ganty, MM. Cédric Milliquet, Pascal Pfister, Bernard Thilo, Sébastien Wolleb

**Arrivées tardives :** Nous n'avons pas d'arrivées tardives annoncées

**La Présidente :**

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 80 membres présents, le quorum est donc atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 8 avril, soit au-delà du délai réglementaire de 3 semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêtés. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Je salue la représentante de la presse Mme Nicolier pour le 24 heures et la remercie de l'attention qu'elle porte à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre Commune.

Sur demande de notre Préfecture et au vu de la situation sanitaire, l'accès de ce Conseil est encore fermé au public, ce que nous regrettons bien sûr profondément.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie enfin les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et qui font comme à leur habitude le maximum pour assurer la sécurité de notre assemblée.

**Procès-verbal de la séance du 17 mars 2021****La Présidente :**

Le procès-verbal de la séance du 24 mars vous a été envoyé par mail du 28 avril soit dans les délais réglementaires et je remercie chaleureusement son auteure, Francine Medana.

Est-ce que quelqu'un dans la salle après sa relecture a des remarques, des propositions à formuler ?

Si tel n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### 1.1.1. RESULTATS DU SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 28 MARS 2021

##### **La Présidente**

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

Les électrices et les électeurs de Pully ont été appelés à voter pour le second tour des élections municipales le dimanche 28 mars. Vous connaissez déjà toutes et tous les résultats, mais je vais quand même vous les présenter ce soir comme le veut la tradition.

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier pour sa toujours précieuse collaboration. Je remercie toute l'équipe du bureau qui a œuvré pour le dépouillement du deuxième tour des élections municipales du dimanche 28 mars et notre secrétaire Francine Medana pour son travail remarquable.

Je vais demander un petit peu de silence dans la salle s'il vous plaît.

La participation pour ce second tour s'est élevée à 38,16% avec 4828 bulletins rentrés. Les résultats obtenus ont été les suivants :

<b>Marc ZOLLIKER, PS</b>	44,41%	2097 suffrages
<b>Lydia MASMEJAN, PLR</b>	41,61%	1965 suffrages
<b>Lucas GIRARDET, Les Verts</b>	39,88%	1883 suffrages
<b>Jean-Marc CHEVALLAZ, PLR</b>	38,80%	1832 suffrages
<b>Gil REICHEN, PLR</b>	37,89%	1789 suffrages
Robin CARNELLO, UP	33,78%	1595 suffrages
Nicolas LEUBA, PLR	33,61%	1587 suffrages
Nathalie LUDE, Verts Libéraux	18,19%	859 suffrages
Lena LIO, UDC	8,58%	405 suffrages

Les cinq premiers candidats de cette liste sont donc les nouveaux membres de la Municipalité pour la prochaine législature. Je tiens à féliciter chaleureusement chacune et chacun des candidates et candidats pour les résultats obtenus lors des deux tours de cette élection à la Municipalité, quels qu'ils soient, et je leur souhaite plein succès pour la suite.

### **1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

#### **La Présidente :**

Au chapitre des représentations et invitations, le 7 avril, j'ai pu représenter le Conseil Communal lors de la cérémonie pour la célébration du 61<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du Général Guisan. C'est en tout petit comité que nous avons pu nous recueillir sur la tombe du Général au cimetière de Chamblandes, puis partager un moment « covidement » convivial à Verte-Rive.

Les autres manifestations qui ont normalement lieu au début du printemps ont dû être reportées toujours en raison de la situation sanitaire que nous connaissons maintenant trop bien.

### **1.1.3. LETTRES ET PETITIONS**

Au chapitre des lettres et pétitions, je n'ai rien à vous signaler pour cette séance.

### **1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Pour le chapitre des « Propositions individuelles », j'ai reçu 3 interpellations pour la séance de ce soir, que nous traiterons toute à l'heure.

Nous les aborderons sous le chapitre 7 de notre ordre du jour, dans l'ordre dans lequel elles m'ont été envoyées.

- « Interpellation concernant la circulation des véhicules motorisés sur le sentier d'accès au stand de Volson » de MM. Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin, qui vous a été transmise par mail du 26 avril dernier et que nous traiterons si elle est soutenue par cinq membres de notre Assemblée comme les autres interpellations qui vont suivre.
- Interpellation « La santé mentale des jeunes, Pully s'en préoccupe » de Mme Madeleine Baumann, qui vous a été transmise par mail du 3 mai dernier.
- Interpellation « Avenue de Chailly, la route de la peur » de Mme Valérie Bory Beaud, qui vous a été transmise par mail du 4 mai.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de cette présente séance.

## **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **La Présidente :**

Avez-vous reçu des communications sur vos tables ? Je n'ai même pas vu si c'est le cas ? Oui !

Est-ce que Municipalité a des remarques à faire sur ces communications ou d'autres ?

#### **M. Jean-Marc CHEVALLAZ. Municipal, demande la parole :**

Ce n'est pas en lien direct avec les communications qui vous ont été posées sur la table. Lors de la précédente séance de ce vénérable Conseil, je suis intervenu suite à l'interpellation de Mme la Conseillère Thalmann relative à la protection des personnes

LGBTIQ+, j'avais relevé quelques éléments en lien avec la grande attention portée par la police dans le traitement des agressions. J'avais également indiqué que la diversité des intervenants actifs dans le domaine de la prévention ne permettait pas une réponse en direct lors de ladite séance du 24 mars. Nous avons depuis pris de nombreux contacts avec ces intervenants, que ce soit au niveau communal, au niveau régional ou au niveau cantonal, puisque des démarches sont en cours comme vous avez pu le voir dans certains journaux. Mais nous n'avons pas encore pu obtenir certaines informations que nous jugeons nécessaires pour une réponse devant ce plénum. Vouloir tout faire dans notre coin ou vouloir le faire uniquement sous l'angle de la sécurité publique serait réducteur. Raison pour laquelle, nous vous demandons de l'indulgence quant au délai de réponse que nous vous annonçons pour la prochaine séance, soit celle du 23 juin. Merci Mme la Présidente.

**La Présidente :**

Merci, M. Chevallaz.

Avant de vous donner la parole M. Leuba, je vous rappelle que toute remarque sur la communication qui vient de vous être faite pourra être faite en fin de séance au chapitre des « Divers ».

**M. Nicolas LEUBA, Municipal, demande la parole :**

J'ai 3 communications à vous faire ce soir, respectivement 2 communications et une réponse à l'interpellation sur l'octroi d'autorisations d'implantation d'antennes 5G, interpellation de M. Remo Kuonen lors de la séance du 24 mars 2021.

Tout d'abord, par rapport aux communications au Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que la révision sur le Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement a été mis à l'enquête aujourd'hui pour une durée de 30 jours. Un courrier a été envoyé aux 27 propriétaires de parcelles sur lesquelles sont situés les 35 arbres complémentaires proposés pour figurer dans le plan de classement. Le dossier d'enquête est consultable à la réception du bâtiment administratif de la Damataire 13, uniquement sur rendez-vous, au vu des normes Covid. Il s'agit donc de cet avis d'enquête.

Deuxièmement, je vous informe que la Direction de l'urbanisme et de l'environnement a élaboré et mis à disposition sur le site internet de la Ville, un document de synthèse pour faciliter la compréhension des principaux outils légaux communaux en matière d'aménagement du territoire, soit le plan directeur communal, le plan général d'affectation, le règlement communal sur la police des constructions, le règlement sur la protection des arbres.

Je vous en souhaite une bonne lecture et je me tiens à disposition pour toute question que vous auriez à ce sujet, vous savez où me trouvez.

Ce tableau synoptique se présente sous cette forme, il est certainement utile à tous.

J'en arrive maintenant à l'interpellation de M. Kuonen. Lors de la séance du 24 mars 2021, le Conseiller Remo Kuonen a interpellé la Municipalité au sujet de l'objet cité en titre. La Municipalité y répond comme suit :

la Ville de Pully a 5 sites de téléphonie mobile sur ses propriétés. Avenue du Prieuré 2, (beffroi du bâtiment administratif, parcelle 180). Les Monts-de-Pully (vers les cabanes catholiques, parcelle 3145). Chemin des Bosquets (réservoir des Daillettes, parcelle 3109). Chemin de Rennier (en haut, parcelle 3134). Chemin du Liaudoz (dépôt des Liaudes, parcelle 1942).

La Ville de Pully se doit de garantir un développement technologique qui correspond aux attentes de la majorité des citoyens. Un réseau de télécommunication mobile performant et rapide fait partie de ces attentes. En mettant certaines propriétés à disposition des opérateurs de téléphonie mobile, des revenus locatifs sont générés,

permettant de développer d'autres projets et de ne pas voir des loyers perdus, au profit des fonds voisins. Il n'y a pas d'hauteur maximale fixée pour les mâts de téléphonie mobile. Ces équipements sont assimilés à des superstructures au sens de l'art. 25 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions le célèbre (RCATC).

S'agissant des pétitions formulées dans le cadre des enquêtes publiques, elles seront traitées comme les oppositions. La Municipalité rappelle que les autorisations d'installer une antenne de téléphonie mobile sont subordonnées à la délivrance d'un permis de construire, pour autant qu'une autorisation spéciale cantonale y relative ait été accordée au préalable. Cette autorisation spéciale est délivrée par la Direction générale de l'environnement (ci-après DGE), qui vérifie la conformité de l'installation aux normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ci-après ORNI).

Par ailleurs, certains sites 3G/4G permettent une reconversion de la bande 2100 MHz en 5G. Cette conversion, qui n'implique pas de modification d'antenne ou d'augmentation de puissance, n'engendre pas d'augmentation de rayonnement. Ces modifications mineures, dites cas « bagatelles », sont acceptées par la DGE sans autres formalité administrative et ne nécessitent dès lors aucune autorisation municipale.

La Commune n'est pas compétente pour effectuer des contrôles quant au respect des limites fixées par l'ORNI. Ces contrôles sont effectués par la DGE.

Cette réponse a été approuvée par la Municipalité dans sa séance de ce matin.

Je vous invite, pour ceux qui voudraient plus d'informations, à visiter le site de l'Association des communes suisses. Il y a un dossier qui s'appelle « 5G » et qui pourra répondre à d'autres questions que vous pourriez vous poser.

Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Leuba.

Comme tout à l'heure, pour toute remarque ou pour toute question sur les communications qui viennent de vous être faites, elles pourront être adressées au moment de traiter « les Divers ».

Est-ce que la Municipalité a d'autres communications ?

**Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :**

C'est juste pour vous communiquer un petit élément festif lié à la fête des mères de dimanche, mais aussi à un autre problème que nous avons à la Commune de Pully, d'écouler nos vins, qui sont restés en stock. Ceci malgré le fait que maintenant il y a la récolte 2020 qui arrive, nous avons un grand résidu de stock 2019, alors je vous invite à vous fournir auprès de la DDGS de non seulement de vin simplement, mais aussi d'un petit cadeau qui a été fait pour la promotion, c'est du vin que vous pouvez choisir, que l'on met dans un swiss eco bag qui a le mérite d'être biodégradable et qui est rempli de petites graines, qui fait que quand on enterre ce papier dans la terre, il donne un champ de fleurs. Voilà c'est un cadeau un peu original dans lequel on peut mettre le vin que vous voudrez bien acheter, tout ça au guichet de la DDGS, pour ceux qui n'ont pas vu ça sur les réseaux sociaux ou sur notre site internet, eh bien je me fais un plaisir de vous en informer. Je vous souhaite une très belle fête des mères et une bonne fin de semaine. Merci.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, Mme Masméjan, pour cette communication qui nous fait du bien à tous.

Si la Municipalité n'a plus de communication, est-ce que je peux poursuivre ?

**2. ORDRE DU JOUR****La Présidente :**

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 8 avril dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 05,06,07,08 et 09-2021, ainsi que la motion de M. Patrick Eperon, que nous traiterons tout à l'heure.

Vous avez remarqué qu'il y a une petite erreur dans cet ordre du jour, il y a en effet deux points numéro 5. Je vous propose donc la correction suivante : la motion de M. Eperon hérite du numéro 6, les propositions individuelles seront traitées au point 7 et les divers, au point 8. A part cette petite correction, je n'ai pas d'autre modification à formuler.

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il ou s'oppose-t-elle à cet ordre du jour ou une remarque à formuler ? Si ce n'est pas le cas, je considère cet ordre du jour avec le changement de numérotation comme adopté et nous pouvons poursuivre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voulais juste faire une petite indication, vous entendez sûrement au son de ma voix, le chant mélodieux de quelques microbes résiduels. Je tiens à vous rassurer tous, je ne me serais pas permise de me présenter devant vous ce soir sans avoir effectué tous les tests de rigueur et reçu l'autorisation du médecin cantonal en personne pour être présente ce soir, tout est donc négatif, rassurez-vous, je n'ai rien de plus à transmettre qu'un bon refroidissement, tout ce qu'il y a de plus classique. Cependant, par les temps qui courent, je comprends que ce refroidissement fasse de moi une personne non grata, voire infréquentable. Aussi si les personnes qui doivent commenter ou lire leur rapport ce soir, si elles préfèrent le faire depuis leur place et éviter de s'approcher d'une présidente enrhumée, je le comprendrais parfaitement, je ne me formaliserais pas, il n'y a nullement besoin de vous justifier, simplement de faire un petit signe à l'huissier qui vous amènera le micro.

**2.1. Préavis 05-2021      Service de la défense incendie et secours (SDIS)  
 Mise à jour du règlement intercommunal du SDIS  
 Ouest-Lavaux**

**La Présidente :**

Ceci étant dit, je vous propose donc de passer au point 2 de notre ordre du jour et avec le préavis 02-2021. J'invite donc Mme Privet, Présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales en charge d'étudier cet objet, à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Je vois que Mme Privet est courageuse et prend des risques. Je remets mon masque.

**Madame Nadia PRIVET :**

Je n'ai pas peur des virus véhiculés par notre Présidente.

La CARI s'est réunie par 2 fois pour traiter de la mise à jour du règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux, en séance de consultation le 1<sup>er</sup> mars 2021, à la demande de la Municipalité et finalement le 22 avril 2021 pour prendre acte du document final. Le SDIS Ouest-Lavaux comprend 4 communes : Belmont, Lutry, Paudex, et Pully. A l'origine, 3 sites étaient opérationnels à Belmont, Lutry et Pully. La mise à jour du règlement concerne 3 points : le retrait du site opérationnel de Belmont, qui a dû se résoudre à regret à cesser son activité pour des raisons de manque d'effectif, un réajustement des frais d'intervention qui restent en-dessous des tarifs pratiqués par des professionnels, et la forme en annexe 1, art 3 et 4, qui ne se réfère qu'aux bases légales cantonales sans précision sur les coûts de celles-ci, qui par ailleurs, restent inchangés. Au terme de l'analyse de la mise à jour du règlement du SDIS Ouest-Lavaux, avec la participation de notre Municipal, M. Jean-Marc Chevallaz, et du quartier-maître du SDIS, Ouest-Lavaux, M. Stéphane Chevalier, que nous remercions, la CARI a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis 05-2021.

La Commission vous invite à suivre ces conclusions et je vous remercie pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, Mme Privet.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cet objet en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons directement passer au vote sur l'entrée en matière, donc.

**Mme Lena LIO demande la parole :**

Avant de voter, je voudrais être sûre que cette séance de la CARI n'a duré que 14 minutes.

**Mme Nadia Privet :**

En effet, Mme Lio. Nous en avons aussi fait la remarque au sein de la commission, votre membre vous en a certainement fait part. Nous avons essayé auparavant avec M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz, de proposer une solution parallèle, c'est-à-dire soit d'envoyer ce document que la commission pourrait approuver ou non, ou voire même de se réunir en visioconférence, de manière à éviter justement une levée physique surtout en période de Covid, pour traiter du préavis final. En l'occurrence et là, je laisse peut-être la parole à M. Chevallaz, que ce n'était absolument pas possible au sens du règlement de la loi sur les communes.

**La Présidente :**

M. Chevallaz, souhaitez-vous compléter ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal :**

Juste pour être clairs. La séance de discussion de ce préavis n'a pas duré 14 minutes. Il y a déjà eu une première séance de la CARI, dans laquelle le sujet a été bien débattu en tout cas il me semble pendant une heure et demie et là, la séance qui a eu lieu et qui a duré 14 minutes était uniquement pour formaliser le retour que la Municipalité a fait à la CARI suite aux éventuelles propositions qui étaient faites à la Municipalité, dans ce

cadre il n'y en pas eues, c'est pour cela que c'était juste pour prendre acte formellement de ce préavis en tant que tel. Juste pour pas que les choses soient mal comprises.

**La Présidente :**

Merci, M. Chevallaz.

Y a-t-il d'autres remarques pour cette entrée en matière ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote pour l'entrée en matière, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que vous avez voté l'entrée en matière pour cet objet.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond, j'ouvre la discussion sur le préavis 05-2021 et ses conclusions, à qui puis-je donner la parole ?

S'il n'y a pas de remarque, je vais directement clore la discussion et vous proposer de passer au vote sur les conclusions du préavis 05-2021, que je vous affiche et que je vais vous lire :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2021 du 17 mars 2021,

vu le rapport de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales,  
décide

- 1) d'accepter les modifications des articles 12, 13, 23 et 24 du Règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux ;
- 2) d'accepter la mise à jour de l'annexe 1 du Règlement intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux ;
- 3) de fixer l'entrée en vigueur de ces modifications dès leur approbation par la Cheffe du département de l'environnement et de la sécurité, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que vous venez d'accepter les conclusions de ce préavis 05-2021.

Je vous remercie, Madame Privet et je vous prie de regagner votre place.

## **2.2. Préavis 06-2021 Rétribution du syndic et des membres de la Municipalité**

**La Présidente :**

J'invite M. Daniel Hammer, Président de la commission ad hoc de cet objet pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**Monsieur Daniel Hammer :**

La Commission des finances a examiné et préavisé favorablement le présent préavis à l'unanimité en sa séance du 19 avril 2021. Les rémunérations proposées dans le préavis ont été calculées sur les mêmes bases que celles du préavis adopté par le Conseil communal qui s'applique à la présente législature. Lors de la discussion en commission, la conclusion no 8, l'indemnité en cas de non réélection d'un membre de la Municipalité, a suscité plusieurs questions. Un commissaire, quoique convaincu par la pertinence de cette disposition pour des municipaux en âge d'exercer une activité professionnelle, s'est demandé s'il était adéquat de servir une indemnité de 6 mois à un

municipal non réélu, qui aurait atteint l'âge de la retraite à la fin de son mandat. Ce commissaire a déposé un amendement à la conclusion no 8, qui a été rejeté par la commission.

A la suite d'une remarque formulée par un commissaire à propos des chiffres de la Commune de Montreux sur le tableau comparatif que vous avez en page 4 du préavis, M. Steiner, secrétaire municipal, a pris contact avec son homologue montreusien. Il s'avère que le secrétariat municipal de Montreux n'avait pas pu communiquer les données actualisées à la conférence des secrétaires municipaux qui a édité une synthèse des rémunérations des exécutifs sur laquelle se fonde le tableau précité. Dès lors, il y a lieu d'apporter les corrections suivantes au tableau, s'agissant de la Commune de Montreux, pour le traitement des conseillers municipaux, donc à 60%, le traitement annuel correspond à CHF 110'729.00 et non à CHF 102'211.00, comme indiqué dans le préavis. Quant au syndic à 80%, le traitement annuel se monte à CHF 147'638.00 et non à CHF 136'228.00, comme indiqué dans le préavis. Ces informations me sont parvenues après la rédaction du rapport de commission, raison pour laquelle je vous les transmets oralement ce soir.

Quant au vote sur les conclusions, les conclusions 1 à 7 et 9, ont été adoptées in globo, l'amendement de la conclusion 8 tendant à diminuer à 3 mois l'indemnité de départ pour un Municipal non réélu atteignant l'âge de la retraite au moment de la remise de son mandat, a été rejeté, la conclusion 8 non amendée a été adoptée et la commission recommande au Conseil communal d'approuver le préavis 06-2021.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Hammer.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cet objet en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Est-ce qu'elle suscite une remarque ?

**Monsieur Bertrand YERSIN demande la parole :**

Quand on discute du revenu de quelqu'un qui fait partie de l'Assemblée, il est usuel et correct, que la discussion ait lieu en l'absence des personnes concernées. Je sollicite donc que les municipaux se retirent de l'Assemblée pendant ce débat. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Yersin. Donnez-moi une seconde, est-ce que cela doit passer au vote ?

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Petite remarque, quand on discutera des indemnités du Conseil communal, est-ce que tout le Conseil communal devra se retirer ? (rires)

**La Présidente :**

Je prends très au sérieux la demande de M. Yersin, je suis juste en train de chercher si cette demande que je dois faire voter. C'est évidemment une petite spécialité, c'est la première fois que cela m'arrive, je vous demande encore un peu de patience, je vérifie ce que j'arrive à vérifier. Sinon, je trancherai de manière totalement arbitraire.

**Mme Lena LIO demande la parole :**

Je pense qu'il faut regarder l'art. 77 et on peut aussi utiliser cet article. S'il y a un membre qui le demande, c'est bon déjà, pas besoin de voter.

**La Présidente :**

Là, c'est un peu différent, à l'art. 77, on parle d'un intérêt personnel, mais de toute façon les municipaux ne vont pas voter, je n'ai aucune objection à cette demande. Oui, M. Simos, avez-vous une idée ? A plusieurs, on réfléchit toujours mieux.

**M. Dimitri SIMOS, premier vice-président, demande la parole :**

Je ferai peut-être appel au savoir général des anciens présidents qui siègent ici, mais il me semble que c'est une motion d'ordre et qu'on doit voter sur le sujet. On doit prendre position sur la motion d'ordre.

**La Présidente :**

Cela me semble tout à fait logique. Alors pour qu'elle soit soumise au vote, il faudrait déjà qu'elle puisse être déjà soutenue par 5 membres, est-ce que 5 membres soutiennent la demande de M. Yersin ? Ce qui est le cas, merci beaucoup. Je vous propose donc de voter. On va faire comme ça, je ne suis pas sûre que ce soit réglementaire, mais nous le décidons ce soir, je prie celles et ceux qui souhaitent que les municipaux sortent lors de notre discussion, donc qui sont en faveur de la demande M. Yersin, lèvent leur carton orange.

C'est à une majorité, que cette assemblée a décidé que les municipaux et le syndic pouvaient rester lors de notre discussion sur ce préavis.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont soufflé leurs idées et leurs réponses. Merci beaucoup.

Y a-t-il encore une autre remarque sur l'entrée en matière ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc voter l'entrée en matière, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité, une abstention que vous venez d'approuver l'entrée en matière pour cet objet.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 06-2021 et ses conclusions.

Deux amendements vous ont été transmis par mail par notre secrétaire, qui ne font ce soir plus qu'un, qui nous seront présentés, À qui puis-je donner la parole d'abord pour cette discussion sur le fond ?

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je vous ai fait parvenir mon amendement concernant le chiffre 8 des conclusions. J'imagine que vous avez bien noté la raison d'être de cette disposition, qui a pour objectif essentiel un délai permettant une réinsertion professionnelle à la personne qui n'est pas réélue. Par conséquent, comme vous avez pu le constater, j'estime qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter de ce qui arrive à un rentier, parce qu'il n'a plus à se préoccuper de son avenir professionnel. Mais en l'occurrence, puisqu'il y a 2 amendements qui portent sur le même chiffre des conclusions, je désire retirer mon amendement au profit de celui déposé par M. Pierre François Clerc. Voilà, j'ai terminé pour l'instant.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Kuonen.

Effectivement, je remercie M. Kuonen et M. Clerc de m'avoir transmis leur proposition d'amendement, que vous voyez affichées derrière moi. Je vais peut-être les laisser les commenter.

**M. Pierre François CLERC :**

Nous sommes d'avis que le point 8 des conclusions doit être corrigé, afin qu'il corresponde à l'objectif de la mesure, à la réalité économique, ainsi qu'aux conditions actuelles du marché du travail. L'indemnité de départ en cas de non réélection dans le cas où le municipal a atteint l'âge de la retraite n'a pas de sens, puisque celle-ci, rappelons-le vise à favoriser sa réinsertion professionnelle. Soyons donc cohérents entre le but recherché et la mesure proposée. L'indemnité de départ n'est pas un cadeau de départ, mais une aide à la réinsertion professionnelle qui s'ajoute à celle de la caisse de chômage éventuelle et lui octroie un délai supplémentaire pour se reconstruire sur le plan professionnel, si nécessaire. L'amendement proposé remplace donc le texte original des conclusions. La proposition que j'ai faite est inspirée de ce qui se fait à Vevey, pour être tout à fait transparent avec vous, même un peu plus généreuse de ce qui se fait à Vevey, sachant que dans d'autres communes, dans d'autres villes il n'y a rien qui est proposé. Merci, je vous invite à lever votre carton orange quand cela sera le moment.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Clerc.

Je vais me permettre de lire cet amendement pour les personnes qui n'arriveraient pas à lire depuis leur place.

L'amendement Clerc pour le point no 8 des conclusions de ce préavis est le suivant :  
 « En cas de non-réélection, les membres de la municipalité bénéficient d'une indemnité fixe, versée mensuellement, soumise aux cotisations des assurances sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP). L'indemnité est au maximum de 6 mois, correspondant à six fois un douzième du traitement de base annuel. Elle cesse dès que l'âge légal de l'AVS est atteint. Elle n'est pas due en cas de versement d'une rente vieillesse de l'AVS à l'issue du mandat. Elle cesse d'être versée un mois après la reprise d'une activité professionnelle salariée ou indépendante. »

Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui souhaite se prononcer sur cet amendement ou sur autre chose ?

**M. Philippe DIESBACH demande la parole :**

J'ai un peu l'impression qu'on veut se donner bonne conscience, mais sachez qu'à ce jour, il y a des personnes qui prennent leur retraite et puis qui n'ont pas nécessairement les moyens de vivre avec simplement la retraite ou la LPP et qui doivent continuer à travailler et chercher du travail. Donc, je vous invite à refuser cet amendement.

**La Présidente :**

Merci, M. Diesbach.

Y a-t-il d'autres remarques sur cet amendement ou sur le fond, le reste du préavis ? Y a-t-il une remarque avec micro à faire ? Si cela n'est pas le cas, je propose passer au vote sur cet amendement, je rappelle que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

C'est pour un éclaircissement, quand on parle de non réélection cela veut dire que la personne a été candidate, donc si une personne ne se porte pas candidate, elle n'a pas d'indemnité, on est d'accord ?

**La Présidente :**

On est d'accord. Si une personne ne se représente pas, c'est un choix personnel, il n'y a pas d'indemnité.

Y a-t-il d'autres questions.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Si vous le permettez, j'attire votre attention sur un élément qu'il ne faut pas perdre de vue, les élections généralement se déroulent en mars. La fin du mandat est au 30 juin. Donc, si l'on ajoute 6 mois de rémunération mensuelle, la personne qui recherche, qui a besoin d'une réinsertion professionnelle dispose donc de 9 mois pour trouver un nouvel emploi. J'estime que c'est franchement un délai bien suffisant pour retrouver un emploi, d'autant que ce n'est pas pour critiquer quoi que ce soit, ni de quel que job que ce soit, ce n'est pas quelqu'un qui s'occupe de conciergerie qui devient municipal. C'est très rare à ma connaissance.

**La Présidente :**

Merci, M. Kuonen.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote sur cet amendement, je vous rappelle encore une fois que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis, je prie donc celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant leur carton orange.

Madame et messieurs les scrutateurs, s'il vous plaît. Merci de maintenir vos cartons orange bien hauts.

C'est à 41 voix pour, 24 contre, 9 abstentions que vous venez d'accepter cet amendement.

La discussion est toujours ouverte. Si tel n'est pas le cas, je vous propose de clore la discussion et de passer au vote sur les conclusions du préavis 06-2021, telles qu'elles ont été amendées, je ne vais pas vous les relire, je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Merci beaucoup.

C'est à une très large majorité, 2 voix contre et 3 abstentions que vous venez d'accepter les conclusions amendées du préavis 06-2021.

M. Hammer, je vous remercie et vous propose de rester là, parce que vous allez encore travailler ce soir, avec le préavis 07-2021.

**2.3. Préavis 07-2021 Indemnités du Conseil communal  
Proposition du Bureau du Conseil communal pour les  
indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers  
communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des  
scrutateurs et des suppléants (Législature 2021-2026)**

Je demande à nouveau à M. Hammer de nous faire part de son rapport.

**M. Daniel HAMMER :**

La Commission des finances a examiné et préavisé favorablement ce préavis à l'unanimité en sa séance du 19 avril 2021 également. Le bureau recommande au Conseil de maintenir pour les membres des organes délibérants, pour les commissions,

ainsi que d'augmenter le salaire de la secrétaire du Conseil communal. Le Bureau a également effectué une comparaison entre plusieurs communes qui a permis de montrer la pertinence de sa proposition. Les membres de la commission ont pu mesurer l'importance du travail réalisé par la secrétaire du Conseil et ont salué le fait qu'un cahier des charges précis ait été établi. Je vous propose donc les conclusions, c'est donc à l'unanimité que la commission recommande au Conseil communal d'approuver la conclusion unique du préavis 07-2021.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Hammer.

J'ouvre donc maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur la demande de cet objet et je vous demande de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Bertrand YERSIN demande la parole :**

Vous ne serez pas surpris, je fais la même demande qu'auparavant, à savoir qu'on discute du revenu de quelqu'un et je trouve inopportun que les débats éventuels puissent avoir lieu en présence de la personne concernée. Merci.

**La Présidente :**

Très bien, M. Yersin.

Nous allons procéder de la même manière que tout à l'heure, est-ce que votre demande est soutenue par 5 membres ? Magnifique. Est-ce que le Conseil est prêt à dégainer les cartons orange ? Je prie celles et ceux qui sont en faveur de la demande de M. Yersin, c'est-à-dire que Mme la secrétaire se retire pendant que nous discutons de ce préavis, lèvent leur carton orange s'il vous plaît.

C'est à une très large majorité que vous venez de décider que la secrétaire pouvait rester à sa place.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'accorder 2 secondes, je vais réparer ce micro. S'il y a des questions, n'hésitez pas, la discussion sur l'entrée en matière est toujours ouverte.

Y a-t-il encore des questions ou une remarque sur cette entrée en matière ou pouvons-nous la voter ? Ce n'est pas le cas, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange.

C'est à une large majorité, 2 abstentions que vous venez d'accepter l'entrée en matière pour ce préavis.

Nous passons donc maintenant au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion sur le fond sur ce préavis 07-2021 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Y a-t-il des questions, des remarques ? Si tel n'est pas le cas, je vais clore la discussion et nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 07-2021, que je vous lis :

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 07-2021 du 18 février 2021,  
Vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
Vu le préavis de la Commission des finances,  
décide

1) d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2021-2026.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une très large majorité, une abstention que vous venez d'approuver les conclusions de ce préavis 07-2021.

Je remercie M. Hammer pour son grand travail, je le libère et le prie de regagner sa place.

**2.4. Préavis 08-2021      Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue de Lavaux et le chemin des Roches  
Demande de crédit CHF 175'000.00 TTC pour le financement  
Des travaux**

**La Présidente :**

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour, le préavis 08-2021.

J'invite M. Haldy, président de la commission ad hoc pour cet objet pour présenter, commenter le rapport de ladite commission.

**M. Philippe HALDY :**

La commission ad hoc s'est réunie tout d'abord en présentiel le 19 avril 2021 dans les locaux de la Damataire, la séance s'est prolongée sur 10 jours en raison de télétravail, avant que chaque commissaire ait pu s'exprimer, ce qui a eu pour effet de retarder la rédaction définitive du rapport. Je vous prie d'excuser l'envoi tardif du rapport, je vous épargne la lecture complète de celui-ci, que vous avez tous reçu, même en retard. Pour en revenir à la séance elle-même, nous avons bénéficié de la présentation du projet et les détails ont été traités avec clarté par les représentants de la Municipalité. Le projet tel que décrit, ainsi que les compléments d'information figurant dans le rapport est à défaut d'être parfait, bien conçu, utile et fonctionnel puisque le giratoire provisoire donne déjà entière satisfaction et que les aménagements prévus devraient l'améliorer encore. Alors que l'on s'acheminait vers une adoption sans histoire d'un bon projet, en plus, bon marché, à la grande surprise des commissaires surgit la discussion de l'opposition de M. Nicolas Brunner, basée principalement sur la signalisation et la disposition des trottoirs. Les commissaires n'avaient pas eu le loisir de lire le texte de l'opposition, ceci étant apparemment et à tort, le fait de la Municipalité, qui avait rencontré l'opposant et qui, à l'issue des discussions avait enterré cette opposition, en pensant que M. Brunner allait la retirer, ce qu'il n'a finalement pas fait. Les commissaires ont pris position sur le projet en commentant la qualité de l'opposition et en regrettant de ne pas avoir pu connaître la teneur de la discussion entre l'opposant et la Municipalité, ce flou, plus que la qualité du projet qui n'était pas contestée, a conduit 3 commissaires à s'abstenir, alors que les 4 autres se sont déclarés favorables à la levée de l'opposition. En conclusion, la commission ad hoc vous propose d'accepter le préavis 08-2021, selon les modalités décrites dans le rapport de la commission, amendant ainsi les conclusions du texte initial du préavis, en levant l'opposition de M. Nicolas Brunner. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Haldy.

Je lance donc la discussion sur l'entrée en matière. Y a-t-il une conseillère ou un conseiller qui a une remarque ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange ?

C'est à une très large majorité et 1 avis contraire que vous venez d'accepter l'entrée en matière pour cet objet.

Nous pouvons donc passer au traitement de cet objet sur le fond, j'ouvre la discussion sur le préavis 08-2021 et ses conclusions, je crois que la Municipalité a une annonce à faire.

**M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :**

J'aimerais tout d'abord vous demander d'excuser les différents couacs qui amènent ce soir la Municipalité à devoir présenter un amendement aux conclusions du préavis 08-2021. Je dois également vous demander d'excuser les problèmes rencontrés dans la transmission des annexes de ce même préavis et je veux parler là, du problème qui vient d'être évoqué par le président de la commission ad hoc, c'est-à-dire la transmission de l'opposition à l'encontre de ce projet. Alors pourquoi l'amendement que je vais vous lire tout à l'heure, eh bien parce que pour ce type de projet soumis à la loi sur les routes, le Conseil communal doit, non seulement statuer sur le projet au niveau financier, sur l'investissement, mais également adopter le projet lui-même et statuer sur la réponse aux oppositions, comme vient de le dire le président de la commission ad hoc. Le Département cantonal concerné doit ensuite approuver le plan adopté par le Conseil communal et notifier sa décision et les décisions communales sur les oppositions aux opposants.

Ainsi les conclusions amendées du préavis vont sonner comme suit : le point 1 nouveau serait :

- 1) d'adopter le projet de construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, soumis à l'enquête publique du 12 janvier au 12 février 2021 ;
- 2) de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue ;

Les points 1 et 2 du préavis actuel devenant les points 3 et 4 des nouvelles conclusions. Je transmets directement cet amendement à votre Présidente du Conseil.

**La Présidente :**

Merci, M. Zolliker.

Je remercie la Municipalité de m'avoir transmis sa proposition d'amendement avant la séance, elle se trouve donc affichée derrière moi, la Municipalité propose donc de rajouter ces 2 points aux conclusions du préavis, je les répète :

- 1) d'adopter le projet de construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, soumis à l'enquête publique du 12 janvier au 12 février 2021 ;
- 2) de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue ;

Les 3 autres points restent inchangés.

Je vous propose de procéder comme suit : je vais d'abord ouvrir la discussion sur le fond, nous discuterons cet amendement et il sera soumis au vote, puis une fois que la

discussion sur le fond sera close, j'ouvrirai la discussion et soumettrai au vote la levée de l'opposition déposée pendant l'enquête publique. Il n'y a qu'une seule opposition à discuter.

Ensuite, j'ouvrirai encore une fois la discussion générale sur le tout avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis telles qu'elles seront qu'amendées ou non. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose donc de passer à la discussion sur cet amendement qui vient de vous être proposé par la Municipalité. A qui puis-je donner la parole ? Si personne n'a de remarque, nous pouvons donc passer au vote sur cet amendement. Je rappelle encore que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis.

Je prie celle et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à une large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions que vous venez d'accepter cet amendement.

La discussion sur le fond est toujours ouverte. A qui puis-je donner la parole ?

**Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG demande la parole :**

Je souhaiterais formuler un vœu. Que les aménagements, plantations d'arbres majeurs, d'ombre et de refroidissement, comme c'est prévu dans le projet, pas dans le préavis mais dans le plan idoïne aient lieu sans délai. Ce giratoire est urgent, certes, mais le confort de la population en temps de canicule l'est également. Nous ne pouvons plus attendre. Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, Mme Campiche, pour ce vœu.

Y-a-t-il une remarque à faire au niveau de la Municipalité sur le vœu de Mme Campiche ? Tel n'est pas le cas. La discussion est toujours ouverte, à qui puis-je donner la parole ?

**M. Pierre François CLERC demande la parole :**

Je suis juste curieux de savoir pourquoi le vote en commission de ce projet n'a pas eu une plus grande adhésion ? Sur quoi portait en fait les discussions, les discussions ont clairement dû avoir lieu pour qu'ils y aient eu 4 abstentions et pas 7 oui à l'acquiescement, où est-ce que cela à coincer ?

**La Présidente :**

M. Haldy, voulez-vous répondre ?

**M. Philippe HALDY :**

Je vous réponds bien volontiers. Il y a eu plusieurs opinions qui ont été exprimées. Deux opinions ont été absolument claires sur les 7 personnes qui étaient présentes, qui ont dit qu'ils acceptaient le projet, ce que tout le monde avait accepté et que l'opposition devait être levée. D'autre part, il y a eu 2 commissaires qui ont dit que les commentaires de M. Brunner, qui étaient à l'origine de l'opposition n'étaient pas injustifiés, mais ne justifiait pas que l'on lève l'opposition et 3 commissaires se sont trouvés extrêmement déçus de l'attitude de la Municipalité, qui n'avait pas d'une part transmis les documents avant, ce qui n'a pas facilité l'exercice de la commission et d'autre part, on a beaucoup regretté de ne pas avoir bénéficié des éclaircissements qui avaient été discutés avec la Municipalité et l'opposant, avait conclu que l'opposition pouvait être levée après discussions, ils étaient arrivés apparemment à un accord, mais

on n'a jamais su quel accord et on n'a pas eu les détails et on s'est retrouvés, lors de la commission, d'ailleurs comme la Municipalité, surpris qu'elle n'ait pas été levée, c'était ce qui était attendu. C'est ce qui a motivé en fait les 3 commissaires à s'abstenir. Ils n'ont pas voulu aller plus loin, mais ils étaient un peu déçus. J'espère que j'ai répondu à votre question.

**La Présidente :**

Merci, M. Haldy.

**M. Roland DUBOIS demande la parole :**

Je faisais partie de cette commission. Effectivement, quand j'ai répondu à M. Haldy, j'ai mentionné que j'allais poser des questions ce soir, directement à la Municipalité sur quelques points. Le premier point concerne effectivement l'opposition de M. Brunner. J'aimerais savoir s'il y a des possibilités de trouver des solutions sur le trottoir qui se situe à l'est avec une sur-largeur possible sur le domaine privé et éventuellement le déplacement du signal à l'accès du giratoire. Deuxième question, cela concerne, la parcelle 703, je suis repassé sur place et j'ai constaté que les difficultés pour accéder au parking où il y a l'ancien restaurant, pour la simple et bonne raison c'est qu'en montant le chemin des Roches, il y a un îlot assez prononcé et il y a difficulté à tourner sur la gauche pour entrer dans ce parking. Merci de me répondre.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Dubois.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je vais évidemment répondre aux différentes questions qui ont été posées, J'aimerais tout d'abord souligner que la Municipalité n'avait absolument pas enterré l'opposition de M. Brunner. Je ne crois pas que c'est ce que j'ai dit lors de la séance de la commission ad hoc. J'ai dit qu'au moment de la rédaction du préavis, nous n'avions sauf erreur pas encore la réponse de M. Brunner. Par contre, nous avons rencontré M. Brunner, comme cela se fait chaque fois avec les opposants, on leur donne des explications, on essaie de répondre à leurs craintes et ensuite eux doivent se déterminer en nous disant s'ils retirent leur opposition, s'ils désirent des explications supplémentaires ou s'ils maintiennent leur opposition. Dans ce cas-là, M. Brunner a décidé de persister dans son opposition. Alors, une fois de plus, je m'excuse auprès de vous pour ce couac de la non transmission de ces données, mais c'est la seule chose qui vous manque finalement, c'est le texte de l'opposition, puisque dans le préavis vous avez la détermination de la Municipalité, qui en fait répond point par point aux demandes de M. Brunner, que l'ensemble du Conseil a reçu par la suite. Alors quels sont-ils ces éléments de cette opposition ? Premièrement c'est la gêne occasionnée par la présence d'éléments de signalisation sur les trottoirs et deuxièmement, la dimension de ces mêmes trottoirs. La Municipalité comprend tout à fait les remarques de l'opposant, elle partage ses préoccupations. Toutefois, les éléments de signalisation, il faut bien vous dire qu'ils sont imposés par l'ordonnance sur la circulation routière, donc on est obligés de les poser, on ne peut pas les mettre sur les parois des bâtiments. Ils sont figurés de façon schématique sur les plans. Cela veut dire que leur position peut et sera ajustée, c'est d'ailleurs ce que nous avons communiqué à M. Brunner, leur position sera ajustée lors de la construction du giratoire, afin de libérer le maximum d'espace pour les piétons sur les trottoirs. Deuxièmement, la dimension des trottoirs, elle, elle est contrainte par plusieurs éléments, d'une part par les bâtiments existants, or ce n'est pas un cas comme au boulevard de la Forêt où vous avez des jardins, où on peut négocier les emprises avec des propriétaires s'il y a lieu. Dans ce cas-là, on ne peut pas dire aux

propriétaires démolissez votre bâtiment on a besoin d'un peu plus de place pour un trottoir. C'est tout simplement pas possible. D'autre part, ce giratoire, il est aussi soumis à des contraintes par les manœuvres ou les gabarits de giration des bus des transports publics. Mais j'aimerais vous rassurer, comme on a essayé de le faire d'ailleurs avec l'opposant, ils restent de dimension généreuse ces trottoirs et ils offriront un gabarit largement suffisant pour permettre le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Pour toutes ces raisons, je vous invite à lever cette opposition, puisque ne pas lever cette opposition équivaudrait en fait à refuser ce projet. Je vous remercie pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Zolliker, pour ces précisions.

Y-a-t-il d'autres remarques, d'autres questions, avant que nous passions au vote sur la levée d'opposition ?

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

J'ai une question où je demande un peu de clarté sur les coûts des travaux par rapport au CHF 300'000.00 qui sont sauf erreur une aide que la Commune a reçu. Néanmoins, le crédit cela me paraît très clair, mais je ne suis pas sûr de très bien comprendre la structure des travaux et comment ils sont relatifs par rapport à cette aide qui a été reçue.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Slama.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Il faut bien préciser une chose. Les CHF 300'000.00 qui ont été versés par le promoteur du bâtiment administratif qui a été construit, qui est maintenant en fonction, ils ne sont pas que liés à la construction du giratoire. Ils sont liés à la construction du giratoire, la Ville de Pully s'était engagée à le faire, mais ils sont liés aussi à d'autres choses, puisque lors de l'établissement de ce plan de quartier, mais je pense que mon collègue, Nicolas Leuba, pourrait encore mieux répondre que moi, il y a eu toute une série de discussions pour des cessions de terrain à ce propriétaire par la Ville de Pully, cession de terrains qui évidemment entraînait une augmentation des droits à bâtir, etc., donc il y a eu une transaction qui s'est faite par rapport à un ensemble de choses et pas seulement par rapport à ce giratoire. Ça c'est une première chose, la deuxième c'est qu'effectivement, vous avez le coût des travaux pour faire ce giratoire, entre guillemet, un giratoire définitif provisoire, il faut le prendre comme ça, puisque le vrai giratoire définitif sera réalisé dans le cadre du projet partiel 8, projet Axes forts des transports publics, mais c'est la copie conforme, c'est exactement ce qui sera là au final. Donc, il y a différentes choses, il y a le coût de ce giratoire que nous allons construire, je l'espère, à partir de cet été, il y a le coût pour le giratoire provisoire, on a dépensé environ CHF 70'000.00 pour cette réalisation provisoire, donc cela fait déjà CHF 245'000.00, si je calcule bien, après il y aura encore des travaux qui devront être faits pour la réalisation du giratoire définitif, puisque lors de la réalisation du projet Axes forts, on va devoir passer avec nos réseaux, on va devoir réaliser des travaux à cet endroit-là, donc forcément il y a aura encore des coûts par rapport à ce giratoire, donc ces CHF 300'000.00, ils ne vont pas couvrir la réalisation effective du giratoire., mais, comme je l'ai dit précédemment c'est lié à un ensemble de choses différentes. J'espère vous avoir répondu clairement et je vous remercie pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. le Municipal Zolliker.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Merci, M. Zolliker, je m'excuse j'ai besoin d'un petit complément d'information. Vous dites que ce giratoire qui va être construit pour le montant qui nous est demandé ce soir sera fait à titre provisoire. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi on ne le laisserait pas dans l'état actuel ? Ce n'est pas très clair, pouvez-vous compléter l'information. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Kuonen.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Pour répondre à M. le Conseiller Kuonen, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. La réalisation elle est faite comme le sera le giratoire définitif. C'est exactement la même géométrie comme le giratoire qui sera définitif. Maintenant, ce que j'ai dit c'est qu'on va devoir repasser à cet endroit-là, on va devoir réaliser des réseaux, il y aura des démolitions, des reconstructions, mais on va réaliser, on va faire des bordures qui seront définitives, on va réaliser des îlots qui seront comme ceux qui seront définitifs, qu'on devra démonter et remonter après les travaux pour le projet partiel d'Axes forts, etc., etc., c'est de cela que je veux parler et vous avez un giratoire qui est définitif dans sa géométrie et dans certains de ses aménagements, comme l'éclairage par exemple et les bordures, mais certains éléments devront être repris et démonter, remonter. C'est sous cet angle-là, que je parlais de provisoire, de définitif provisoire.

**La Présidente :**

Merci, M. le Municipal Zolliker.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Une question pour M. Zolliker justement sur ce sujet du giratoire définitif qui sera définitif, voyez-vous un problème à ce que le giratoire actuel provisoire soit maintenu jusqu'au début des travaux du PP8, qui devrait intervenir au plus tôt en 2023. Je vous remercie de votre réponse.

**La Présidente :**

Merci, M. Carnello.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Ce n'est tout simplement pas possible, on a déjà obtenu à titre exceptionnel une prolongation du giratoire provisoire tel qu'il est actuellement, que le Canton nous a accordé, parce qu'il y avait des réticences au départ il y a une année de la part du Canton, par rapport à du provisoire, ils ont admis que c'était une réalisation qui fonctionnait extrêmement bien et c'est aussi pourquoi maintenant, ils nous accordent une prolongation de délai de 6 mois pour conserver le giratoire provisoire. Mais au-delà de cette date, on doit réaliser un aménagement définitif.

**La Présidente :**

Merci, M. Zolliker.

Y a-t-il encore d'autres remarques, questions ?

**Mme Géraldine PADEZ demande la parole :**

Les travaux ne vont commencer que dans 6 mois, d'après ce que nous a dit M. Zolliker, mais nous vivons actuellement énormément de travaux dans Pully, donc entre la rue de la Poste, l'avenue Samson-Reymondin, on voit tous les soirs qu'il y a une queue de voitures qui part déjà de Lausanne, donc est-ce qu'il est opportun de commencer les travaux à 6 mois d'intervalle, sachant que les travaux Samson-Reymondin et rue de la Poste vont durer 3 ans ? Est-ce que l'on ne pourrait pas justement reporter ces travaux ?

**La Présidente :**

Merci beaucoup.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Excusez-moi encore une fois de reprendre la parole. Comme je viens de le répondre à M. Carnello, ce n'est pas possible. Le Canton ne nous autorise pas à le faire, ça c'est une chose. D'autre part, c'est des travaux très courts, c'est des travaux qui vont durer 1 mois et c'est pour cela qu'on aimerait les réaliser cet été pendant les vacances scolaires, mais probablement du fait de l'opposition et des délais de recours, on n'y arrivera pas. C'est des travaux qui sont courts, dont on va essayer vraiment de limiter l'impact au strict minimum.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Zolliker.

D'autres questions ?

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Juste une petite question, la structure que l'on met et sa géométrie, est-ce que l'on a déjà une idée des coûts du prochain giratoire qui aura cette géométrie ? Donc la géométrie que l'on accepte aujourd'hui et le crédit pour et la géométrie du giratoire futur. Juste on ira déjà vers le giratoire comme plan vers le futur.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Alors non, comme je l'ai dit la forme elle, est définitive. Maintenant ce qui va venir en plus, c'est pour les réseaux et puis le coût de la réalisation de l'anneau central, mais moi j'ai les coûts globaux du projet partiel 8, qui doivent être encore affinés, je ne peux pas vous les donner ce soir, parce que ce n'est pas le moment de le faire, mais on estime à environ CHF 80'000.00 le passage des réseaux sous ce giratoire. Voilà, mais c'est très approximatif ce que je vous dis maintenant.

**La Présidente :**

Merci beaucoup.

Y a-t-il encore des questions, des remarques ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'examiner maintenant l'opposition que vous avez annexée à ce préavis. S'il n'y a pas de discussion, l'opposition sera considérée comme rejetée.

J'ouvre donc la discussion sur l'opposition de M. Nicolas Brunner, route du Simplon 24, 1094 Paudex. Est-ce que la parole est demandée concernant cette opposition ?

La parole n'étant pas demandée, l'opposition est donc levée.

Nous arrivons donc au terme de l'examen de ce préavis, mais avant de passer au vote sur les conclusions, j'ouvre encore une fois la possibilité de vous exprimer sur la discussion générale, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer, avec micro ?

Si ce n'est pas le cas, nous pourrions passer au vote sur les conclusions du préavis 08-2021 telles qu'amendées, que vous avez voté à faveur de l'amendement proposé, je vais vous les lire :

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal 08-2021 du 17 mars 2021,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
décide

- 1) d'adopter le projet de construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, soumis à l'enquête publique du 12 janvier au 12 février 2021 ;
- 2) de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue ;
- 3) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 TTC, destiné à financer la construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
- 5) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Je ne pense pas que la Commission des finances ait traité ce préavis, vu le montant. Donc vu le préavis de la Commission des finances n'a pas lieu d'être.

**La Présidente :**

M. Guillen, vous semez le doute dans mon esprit et cette remarque est tout à fait pertinente. La Commission des finances est bien mentionnée dans les conclusions du préavis, cela ne devrait pas être le cas, vous avez raison, donc nous allons retirer ça et le corriger. Merci beaucoup pour votre remarque, M. Guillen.

Il faut tout de même voter ces conclusions, même si la Commission des finances ne s'est pas penchée dessus, je prie donc celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à très une large majorité, 2 voix contre, 14 abstentions que vous venez d'accepter les conclusions de ce préavis.

Je remercie M. Haldy et je le prie de regagner sa place.

**2.5. Préavis 09-2021      Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024  
Crédit demandé CHF 2'000'000.00**

J'invite M. Yersin, président de la commission ad hoc de cet objet pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**M. Bertrand YERSIN :**

J'ai le plaisir de vous présenter brièvement le rapport de la commission ad hoc dédié au préavis 09-2021. La commission s'est réunie le 20 avril dans les bâtiments de la Damataire. Nous étions 7 commissaires présents. Je souhaiterais tout d'abord remercier mes collègues les commissaires pour la tenue de cette commission ad hoc, de même que j'aimerais remercier M. Zolliker et ses 2 collaborateurs, MM Lassueur et Levet pour leur contribution à nous éclairer sur les points que nous souhaitions aborder. Je ne vous ferai pas la lecture du rapport que vous avez reçu en temps utile et en particulier pas, concernant les points 1 à 4 du préavis, qui n'ont pas soulevé de remarques particulières en dehors de quelques éclaircissements. Pour rappel, l'entretien des ouvrages d'art qui concerne les ponts, les passerelles mais également les murs de soutènement et, pour ce qui est de ce préavis, le troisième préavis à ce sujet. Il a fait suite à un préavis en 2015, un deuxième en 2018 et ce troisième aujourd'hui en 2021. L'entretien de ces ouvrages d'art nécessite de reprendre périodiquement grosso modo tous les 3,4 ans, un certain nombre de ces constructions, ouvrages, afin d'en assurer l'entretien correct et la sécurité. L'essentiel de la discussion a eu lieu au sujet du point 5.1 du préavis. A savoir la construction d'un trottoir et dès lors, de murs de soutènement qui bordent le trottoir, au chemin de Rennier entre l'avenue de l'Avenir et l'avenue des Alpes. La première chose à souligner, c'est que tous les commissaires ont loué l'impact sécuritaire de ce projet par rapport à la sécurité routière et piétonnière sur ce tronçon du chemin de Rennier. Par contre, nous avons été surpris de voir ce point 5.1 figurer dans un préavis qui est dédié à l'entretien des ouvrages d'ores et déjà construits. Alors qu'il s'agit ici d'un projet de construction de novo, à savoir construire des trottoirs inexistantes et des murs qui le bordent. Le montant sollicité pour ce projet sous point 5.1 est de 1 million, si on compte les 15% de divers et imprévus. Ce point qui concerne un crédit de 1 million, grosso modo, est traité sur un total d'une seule et unique page, sans aucun détail sur les montants nécessaires aux études, à la démolition, au terrassement et à la construction du trottoir et des murs. C'est la raison pour laquelle, la commission a estimé qu'un tel projet, aussi pertinent est-il, qu'il nécessitait un préavis spécifique détaillé. C'est la raison pour laquelle la commission ad hoc prévoit un amendement à ce préavis 09-2021, sollicitant le retrait de ce point 5.1 du préavis global. Je pense que je vais m'interrompre ici, la commission souhaite donc que vous acceptiez cet amendement au préavis 09-2021 et je ne sais pas si les conclusions figureront ici sur l'écran telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission ad hoc. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci, M. Yersin.

Oui, votre amendement va figurer derrière moi dans quelques instants. Je souhaite d'abord que nous ouvrons la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit. Je vous demande donc de limiter vos interventions pour l'instant exclusivement sur l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que vous venez d'accepter l'entrée en matière pour cet objet.

Nous pouvons donc passer au traitement sur le fond pour cet objet et j'ouvre la discussion sur le préavis 09-2021 et ses conclusions. La commission qui s'est penchée sur ce préavis a formulé un amendement, comme il vient de vous l'être expliqué, je l'affiche à l'écran derrière moi, nous voterons cet amendement dans le courant de la discussion. Je me permets de le relire pour les personnes qui seraient trop loin.

Comme vous l'a dit M. Yersin, la commission ad hoc vous propose de retirer le point 5.1 du préavis « Nouveaux trottoirs au chemin de Rennier - Etude et travaux CHF 890'000.00 » et de changer le point 1 de la conclusion, comme suit :

1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 963'000.00 TTC destiné à financer les études et travaux d'entretien des ouvrages d'art faisant l'objet de ce préavis, à l'exception du point 5.1 de ce préavis, durant la période 2021-2024, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.

J'ouvre donc la discussion sur le fond. A qui puis-je donner la parole ?

**Mme Lena LIO demande la parole :**

Je suis très heureuse d'apprendre que la sécurité du chemin de Rennier va s'améliorer grâce à la construction d'un trottoir entre l'avenue de l'Avenir et l'avenue des Alpes. Habitant à l'av. de Senalèche, je suis particulièrement sensible au danger que représente le carrefour de l'avenue de Senalèche et du chemin de Rennier. Je tiens à remercier la Municipalité pour ce projet de réalisation. Par contre, je soutiens sans réserve l'amendement proposé par la commission ad hoc, réclamant que ce projet face l'objet d'un préavis spécifique. Ce projet de trottoir d'un montant important de 1 million nécessite largement plus d'information que sa simple mention dans un préavis consacré à l'entretien des ponts et passerelles de la Commune. Les informations et détails d'un préavis spécifique permettront l'appréciation objective du crédit demandé. J'espère que notre Conseil suivra la proposition d'amendement faite par la commission ad hoc. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, Mme Lio.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur cet amendement ?

**M. Marc Zolliker demande la parole :**

Effectivement, l'étranglement du chemin de Rennier entre l'avenue des Alpes et l'avenue de l'Avenir pose d'importants problèmes de sécurité, vis-à-vis de la traversée piétonne entre l'avenue des Alpes et le chemin du Viaduc d'abord, mais également au niveau de la sortie des véhicules depuis l'avenue de Senalèche sur le chemin de Rennier. La commission ad hoc comme vient de vous le rappeler son président a discuté assez longuement de cette problématique et a unanimement considéré qu'il fallait agir et vite. La Municipalité, elle, a saisi l'opportunité des procédures de mise à l'enquête de 2 projets privés de bâtiments aux extrémités des avenues de Senalèche et de l'Avenir pour entamer des négociations avec les propriétaires concernés. Ces négociations ne sont jamais faciles, mais elles ont permis la signature d'une première convention de cession de terrain, alors que pour le deuxième projet, les démarches sont encore en cours. La demande de crédit de CHF 890'000.00 qui vous est faite ce soir, sans les divers, doit être faite rapidement puisque le permis de construire pour le premier objet a été délivré en date du 5 mars dernier par la Municipalité et même si ce permis de construire a fait l'objet d'un recours, si ce dernier venait à être levé, ce qui est toujours possible, puisque les recours sont toujours négociés, eh bien ce projet pourrait débiter dès cet été. Or, lorsque qu'un projet débute, on commence par démolir les bâtiments existants puis on commence à construire par les sous-sols et c'est probablement à ce moment-là qu'il faudrait aussi intervenir pour construire un mur de soutènement. Donc, si nous retardons maintenant l'octroi de ce crédit, si votre Conseil veut retarder l'octroi de ce crédit et

nous demande un autre préavis pour ces murs de soutènement, nous ne serons pas prêts probablement où ces constructions vont débiter. C'est pour cette raison et par souci de simplicité, d'efficacité que la Municipalité a jugé opportun d'inclure le déplacement de ces murs de soutènement dans le préavis entretien d'ouvrages d'art, période 2021-2024. Je précise, déplacement des murs de soutènement, car contrairement à ce qu'a considéré votre commission ad hoc, ce n'est pas un projet nouveau, il y a des murs de soutènement qui existent, ils doivent être déplacés pour créer un trottoir. Donc, on peut éventuellement quand même par extension parler d'entretien. Pourquoi si peu de détails ? Parce que c'est des projets quand même relativement simples, nous n'avons pas justement commencé les études en attendant la discussion de ce soir et des estimations très brutes ont été faites sur la base de calcul de mètre carré de mur de soutènement, pris moyen d'un mètre carré de mur de soutènement, prix moyen d'un mètre carré de trottoir. Encore une chose, on parle de l'octroi d'un crédit, l'octroi d'un crédit n'est jamais une autorisation de dépenser l'ensemble, c'est une autorisation d'autoriser les dépenses, mais ce n'est pas une obligation de dépenser ces CHF 890'000.00 plus divers et imprévus. Il est bien évident que ces murs seront construits de la façon la plus économique possible. Au-delà du fait que nous aurions certainement dû intituler ce préavis de manière différente, par exemple, ouvrages d'art, étape 3, la Municipalité prend note qu'une majorité de votre Conseil considère que nous aurions dû procéder autrement que d'inclure ces murs de soutènement dans ce préavis. La Municipalité s'engage à tenir compte de ce fait, lors de la présentation de ses prochains préavis. Ceci étant dit, on peut considérer malgré tout, entre guillemet, le mal est fait et qu'il s'agit d'un coup parti. Le déplacement et la reconstruction des ouvrages d'art dont il est question ce soir est une mesure de sécurisation importante pour les usagers des rues concernées. Toute forme de mobilité confondue. Et l'immense majorité de votre Conseil semble soutenir cette mesure, en tout cas à moyen terme. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je vous invite au nom de la Municipalité, mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers, à rejeter l'amendement présenté par la commission ad hoc et à soutenir le préavis tel que présenté par la Municipalité. Merci pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Zolliker pour ces explications.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

**Mme Verena KUONEN demande la parole :**

J'enlève le masque, comme ça tout le monde me comprend, surtout Mme Medana. Effectivement, le temps presse. Nous l'avons bien compris et nous aimerions que les travaux se fassent rapidement. Néanmoins, nous avons siégé en début avril et je pense que M. Zolliker avait quand même très bien compris que la majorité de la commission souhaitait que la Municipalité nous présente un préavis indépendant. Donc, on peut quand même imaginer que, peut-être, M. Zolliker avec son équipe aurait déjà pu préparer le futur préavis, d'autant plus qu'on peut quand même imaginer, du moment que ces travaux doivent être faits que ce préavis sera très vite établi. Alors moi, je demande quand même que le Conseil communal accepte et soutienne cet amendement, qui a tout son fondement. Je remercie beaucoup M. Zolliker et son équipe de nous présenter relativement vite un nouveau préavis. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Kuonen.

Y a-t-il une autre remarque ?

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Mon collègue, M. Zolliker a essayé de transmettre le message que la Municipalité avait entendu les remarques faites également en Commission des finances, sur le fait de passer CHF 900'000.00 avec relativement peu d'explications, je crois que la question de l'urgence et de l'opportunité qui s'est présentée de pouvoir empiéter sur ces propriétés privées a bien été expliqué par M. Zolliker, j'aimerais dire à Mme Kuonen que ce n'est pas juste en quelques semaines qu'on sort un préavis. En fait, très clairement si le Conseil suit l'amendement qui est proposé, il faudra informer la Commission des finances de l'ouverture d'un compte de crédit d'étude pour pouvoir mandater des gens et démarrer le projet, faire un projet avec un devis détaillé, éventuellement sur appel d'offres, revenir avec un préavis plus détaillé, donc en gros, on est en train de parler, il faut 6 semaines, je vous rappelle qu'il faut entre la séance du Conseil et l'adoption d'un préavis par la Municipalité, il faut 6 semaines, donc cela nous reporte pratiquement au minimum d'une année la présentation d'un préavis détaillé devant ce Conseil. Alors, bien sûr, ce n'est pas impossible, mais on a essayé d'expliquer que par pragmatisme, même si ce n'est pas très confortable et on a pris note des remarques faites, et ce soir et dans les commissions, c'est une manière efficace et pragmatique et réaliste d'avancer, pour un objet dont la finalité ne fait pas de doute. Je crois que toute le monde, M. Zolliker l'a dit, est d'accord que c'est une grosse amélioration en terme de sécurité, la Commission de gestion aura évidemment accès après à tous les éléments de projets, les éléments d'appel d'offres, les éléments de coûts et si ce préavis, si ces murs de soutènement et ce trottoir sont réalisés avec un coût de CHF 500'000.00, on s'en portera très bien, l'estimation a été faite encore une fois de manière très grossière mais de manière professionnelle avec une marge, avec des incertitudes et si ces incertitudes sont levées en développant le projet, eh bien tant mieux. On ne va pas chercher à dépenser CHF 900'000.00 parce que le crédit a été voté. Mais effectivement, dès demain, sous réserve des délais référendaires, mais rapidement si le Conseil vote ce crédit, on pourra démarrer les études, avancer dans le projet et être prêts au moment où le chantier de construction, le premier chantier de construction démarrera. Donc, je vous demande de faire un petit peu appel à votre sens pratique et à votre pragmatisme pour voter ce crédit, malgré les problèmes de forme je dirais, qui ont été relevés, qui sont pertinents, mais c'est quand même surtout des problèmes de forme, plus que des problèmes de fond sur l'objet qui est discuté. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

Je demande à l'Assemblée de rester silencieuse, s'il vous plaît, pendant les interventions des uns et des autres. Cela rendra nettement plus facile la retranscription du PV pour la secrétaire. Merci beaucoup.

**Mme Verena KUONEN demande la parole :**

Je crois que mon cerveau n'arrive pas tout à fait bien à tout comprendre. En fait, vous nous mettez dans le préavis, un montant de quelques CHF 900'000.00 pour faire ces travaux. Donc, vous avez quand même dû, j'imagine, faire des calculs préalables pour savoir que les travaux vont représenter à peu près telle somme. C'est pourquoi, moi je n'arrive absolument pas à comprendre, que ça doit prendre autant de temps, pour refaire un nouveau préavis. Voilà, mais je vous remercie M. le Syndic pour les explications, mais c'est vrai que je n'arrive pas franchement à suivre. Voilà. Nous n'avons peut-être pas non plus la même logique, c'est possible aussi, je n'ai pas les mêmes connaissances que vous, mais je pense quand même que cela devrait être possible de nous présenter

rapidement un nouveau préavis. Merci. Et je tiens aussi, comme vous et comme nous tous, à la sécurité de l'avenue Rennier, qui est une urgence.

**La Présidente :**

Merci, Mme Kuonen.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Pierre ZAPPELLI demande la parole :**

On vient de le dire. On s'attaque à un problème de forme. Et ce problème de forme semble l'emporter sur le fond. Et c'est ça que je regrette. On relève, Mme Kuonen vient de le relever, c'est un problème de sécurité. Ce problème est relativement urgent. Je n'ai pas la possibilité de contester le fait que ce nouveau préavis ne sera pas présenté tout de suite. Donc, j'admets les explications qui ont été données, ce préavis ne sera pas présenté immédiatement et, en attendant, l'insécurité demeure. Donc, en tant qu'ancien magistrat, je suis très sensible au problème de forme, qui sont importants dans ma profession, mais j'estime en l'état que la sécurité, l'opportunité de faire ces travaux l'emporte sur ce souci de respect de la forme en l'occurrence. D'autant plus qu'on nous assure qu'à l'avenir, ces questions de forme seront respectées. Donc, je vous demande de rejeter cet amendement pour les motifs que je viens d'exposer.

**La Présidente :**

Merci, M. Zappelli.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il y en a plein.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Je tiens à relever l'urgence absolument de ce projet d'une part, le deuxième élément c'est l'opportunité, étant donné les travaux qui se feront dans les parcelles autour de ce carrefour et puis, il y a également le fait qu'il existe aujourd'hui déjà des murs de soutènement. Alors, on peut très bien admettre vu les circonstances, qu'il s'agit là d'un crédit d'entretien aussi du site. Pour cela, moi je vous suggère le rejet et je soutiens le rejet de cet amendement.

**La Présidente :**

Merci, M. Guillen.

**M. Roland DUBOIS demande la parole :**

Je suis très étonné de la réponse du Syndic, M. Gil Reichen. Je vois sur les documents qu'il y a déjà une coupe sur un mur de soutènement. Donc, à un moment donné une étude préalable a été faite pour pouvoir sortir des chiffres et des éléments, 3 semaines devraient largement suffire, j'estime à un moment donné quand on parle de 6 à 8 mois, je n'arrive pas à comprendre parce que l'entreprise ou les promoteurs qui font le bâtiment sont capables de le faire en 3 mois et nous, on a besoin de 8 mois pour pouvoir sortir un préavis ? Je suis très étonné.

**La Présidente :**

Merci, M. Dubois.

**M. Patrick DUBOIS demande la parole :**

Moi, je commence à être sincèrement mal à l'aise avec toutes ces urgences en tant que Conseiller. On a voté un crédit de 5 millions pour un bâtiment scolaire provisoire, il fallait absolument le faire, on n'avait pas le choix, parce que c'était urgent. Ce soir,

nous avons un giratoire avec une opposition qui n'est pas complètement levée, cela devrait se faire, ça aurait dû se faire cet été, parce qu'au niveau de l'Etat de Vaud, nous avons l'obligation de le faire dans les 6 mois, ici on nous met un crédit d'étude, ce n'est même pas un crédit d'étude, 1 million qu'il faut absolument accepter parce que c'est urgent, et puis qu'on n'a pas le choix, donc moi je commence à me sentir profondément mal à l'aise avec ces urgences qu'il faut accepter, parce qu'autrement, ça ne va pas. Donc, je me sens de plus en plus mal à l'aise par rapport à ceci. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Dubois.

M. Le Syndic, si vous le permettez, je vais encore donner la parole à M. Haldy qui l'avais demandée, ensuite je donnerai la possibilité à la Municipalité de réagir.

**M. Philippe HALDY demande la parole :**

Je suis un habitant de Senalèche, comme Mme Lio et tous les jours quasiment, je sors à la jonction entre l'avenue de Senalèche et le chemin de Rennier. Je conçois tout à fait que le projet soit intéressant, soit raisonnable, je ne le conteste absolument pas et je m'en réjouis. Par contre, je dois dire, j'ai 73 ans et c'est depuis que je suis tout petit qu'on charogne contre cet aménagement, et que 73 ans ou 74 ans, cela ne fait pas grande différence, je pense. Il vaut mieux concevoir le projet correctement, plutôt que de se dire que c'est une urgence, parce qu'il n'y a aucune urgence. Parce quand j'étais petit, c'était déjà une urgence. Je vous remercie de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Haldy.

Je vous ai vu M. Duvoisin, mais je crois que la Municipalité voulait réagir d'abord. Non ? On vous laisse la parole, M. Duvoisin.

**M. Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :**

Vous avez la chance d'avoir dans cette Assemblée un ingénieur civil qui connaît le métier, qui a construit des kilomètres de murs et qui sait de quoi il parle, quand on parle de mur de soutènement. J'ai été sur place, j'ai pris les mesures, j'ai pris le plan, j'ai pris effectivement les mesures, il y a à peu près 110 mètres, il y a des endroits où il n'y a même pas besoin de mur parce que le terrain est au niveau de la route et la hauteur moyenne de ce mur de soutènement est de 1,60 m, en hauteur moyenne, 1,60 m, c'est ça la hauteur moyenne. Alors, il y a un petit tronçon à plus de 3 mètres juste tout en bas vers l'avenue des Alpes. Et j'ai pris les longueurs et les mesures qu'il fallait prendre, etc. et j'ai fait les calculs. J'ai fait les calculs statiques, savoir par quelles dimensions d'un mur de soutènement, alors on n'a pas la monstruosité qu'on nous a présenté sur ce projet, même à 3 m. de hauteur, un mur de 20 cm suffit. Là, il a 40 cm. Alors bien sûr, on peut bien sûr prévoir des murs mais à la masse et c'est dommage, parce qu'en 4 heures de temps, on fait tous les calculs, de tous les murs, de 2 mètres, de 3 mètres, etc. et on calcule les quantités, cela va très vite, c'est des m<sup>3</sup> de béton, c'est des m<sup>2</sup>, de coffrage, ils sont là tous mes calculs, c'est des m<sup>3</sup> de terrassement, etc. et des honoraires bien sûr, il faut les compter, etc. et j'arrive à un montant pharaonique de CHF 250'000.00. Et on vous demande 1 million. Et CHF 250'000.00, c'est avec 20% de divers et imprévus. 20% de divers et imprévus, parce qu'effectivement, quand on calcule un peu globalement les choses, il y a un gros divers et imprévu. Alors, cette analyse-là que j'ai pu faire en un après-midi me dit mais qu'est-ce que cette demande de 1 million cache ? pourquoi on nous demande, parce qu'ensuite on va avoir un mur qui

va coûter CHF 800'000.00 et on va nous dire qu'on a économisé CHF 200'000.00. Mais non, on a dépensé 3 fois trop. Donc, cela me gêne beaucoup. Alors, je ne sais pas ce que cela cache. Moi, ce qui me serait intéressant de connaître et cela le préavis ne nous l'explique pas, c'est justement les conventions qu'il y a entre les propriétaires, le constructeur, qu'est-ce qu'il va payer dans toute cette histoire, combien il va revendre une parcelle de terrain pour construire le trottoir, parce que cela on va le lui prendre sur son terrain, par contre on ne va certainement pas lui déduire le manque à gagner des surfaces qu'il a le droit de construire. Ça sûrement. Mais je crois que cette analyse-là, c'est important qu'on puisse la faire. Ce n'est pas comme ça un chiffre qu'on dit parce qu'il y a urgence comme on vient de le dire, ce n'est pas urgent. Il y a aussi une opportunité, nous dit-on, mais moi j'ai besoin d'une voiture, j'ai une opportunité, j'ai une Rolls que je peux acheter à moitié prix, mais quelle opportunité ! Mais je fais l'analyse, même à moitié prix, c'est trop cher. Donc, l'opportunité, comme l'urgence, ne sont absolument pas des prétextes pour que le Conseil donne un chèque en blanc, sans pouvoir faire l'analyse complète. Il n'en reste pas moins qu'effectivement ce trottoir-là sera franchement très utile. Mais qu'on puisse l'analyser.

**La Présidente :**

Merci, M. Duvoisin.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je vous rassure, on n'est pas en train de donner des chèques en blanc, on n'est pas en train de donner des coûts de travaux pour rien et on fera cela à ce prix-là, parce qu'on a indiqué ce prix-là. Je crois qu'on a déjà expliqué. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire comment l'estimation a été faite pour l'instant. C'est par m2 de mur, par m2 de trottoir, on n'a pas été plus loin que jusque-là. L'esquisse que vous avez dans le préavis, c'est justement une esquisse, il n'y a aucun calcul qui a été fait pour le moment. Donc, je crois qu'il faut rassurer, il faut que M. Duvoisin soit rassuré, il n'y a pas de calculs d'ingénieur qui ont été faits, il y a des esquisses, des estimations de coûts de travaux. Alors, vous pouvez rigoler, on n'est pas en train d'attribuer des mandats d'ingénieur non plus ce soir, on aimerait bien pouvoir commencer des études. Maintenant, quelle convention avec le propriétaire, c'est des cessions à bien plaie qu'on négocie et effectivement, contre une convention qui permet au propriétaire de conserver ses droits à bâtir, sinon on n'obtiendrait jamais rien. Vous vous rendez bien compte de ça. Maintenant pour répondre aux questions pour le préavis en 3 semaines, nous on ne fait pas des préavis en 3 semaines. Comme l'a dit M. le Syndic, il y a déjà un délai de 6 semaines pour que le bureau puisse décider, la Municipalité doit présenter ses préavis 6 semaines avant une séance de bureau. Le prochain conseil se déroule le 23 juin, on est déjà hors délai, c'est un fait, donc le conseil suivant se tiendra sauf erreur aux environs du début octobre, c'est un conseil statutaire, donc effectivement le délai qu'a donné le Syndic, il est plutôt raisonnable, c'est 8 mois à une année, pour présenter un préavis. Donc, voilà si vous voulez attendre, effectivement, on peut toujours attendre, on peut attendre 70 ans, encore une fois 70 ans de plus, puisque M. Haldy sort depuis 70 ans sur Rennier depuis Senalèche, on peut encore attendre 70 ans, c'est possible, Maintenant, comme l'a dit M. Zappelli, il me semble que c'est plus une question de forme, que de fond, et on vous demande de vous concentrer, la Municipalité vous demande de vous concentrer sur le fond et d'oublier pour cette fois un peu la forme, qu'on respectera les prochaines fois, on vous le promet et de rejeter cet amendement. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci, M. Zolliker.

Y a-t-il encore une remarque avant que nous puissions passer au vote sur cet amendement ?

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Oui, merci beaucoup M. Zolliker pour ces compléments d'informations et pour votre prise de position. Néanmoins, j'ai quand même vraiment des problèmes. On nous demande quelque part de voter à la louche, un crédit de près d'un million. Alors que vous avez présenté un préavis précédemment pour un montant de CHF 300'000.00 environ, concernant le giratoire et là, vous avez réussi à donner tous les détails. Là, vous nous présentez vraiment un préavis sans aucune information concernant cette dépense d'un million. Je trouve que cela n'est pas sérieux. Désolé. Moi, je me sens vraiment floué comme ça. Je comprends parfaitement l'urgence et la nécessité de construire ce cheminement, ce trottoir, mais là vraiment je trouve qu'on va trop loin. Parce qu'on ne peut pas donner un chèque en blanc comme ça. Je suis navré.

**La Présidente :**

Merci. M. Kuonen.

Y a-t-il encore une question ou une remarque pour la Municipalité ?

Si tel n'est pas le cas, mesdames et messieurs, je vous propose de passer au vote sur l'amendement proposé par la commission ad hoc, que vous voyez donc affiché derrière moi, amendement qui propose le retrait du point 5.1, pour en faire un préavis distinct. Avant de passer au vote, je vous rappelle que ce vote sur l'amendement laisse l'entière liberté de vote sur l'entier du préavis. Je prie celles et ceux qui approuvent cet amendement de lever leur carton orange.

J'attends les chiffres des scrutateurs, pour être sûre qu'ils sont les mêmes que les miens. Madame et messieurs les scrutateurs, est-ce qu'il y a une difficulté dans les comptes ? Non, nous sommes d'accord.

C'est à 41 voix pour, 27 voix contre et 8 abstentions que vous venez d'approuver l'amendement qui est affiché derrière moi.

La discussion sur le fond est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc de clore la discussion et de passer au vote sur les conclusions du préavis 09-2021 telles qu'amendées, vu que vous le souhaitez ainsi :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2021 du 17 mars 2021,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

la conclusion no 1 est donc modifiée avec un montant de CHF 963'000.00 TTC

les 2 autres points restent inchangés

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange s'il vous plaît.

C'est à une très large majorité, 5 abstentions que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 09-2021 amendées.

Je remercie M. Yersin et le prie de regagner sa place.

**2.6. Motion de M. le Conseiller Communal Patrick EPERON  
Séance du 24 juin 2020 « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique »**

J'invite M. Tristan Gratier, président de la commission ad hoc de cet objet à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**M. Tristan GRATIER :**

Je vais essayer de vous redonner le sourire à 22h passées, après tous ces sujets, le même sourire que j'ai eu moi en découvrant que vous avez fait la folie, en tout cas le bureau, de me nommer à cette commission, une année presque jour pour jour, après m'avoir nommé à une autre commission qui était sur le bateau de sauvetage du lac. Finalement, je dis, tiens c'est intéressant parce qu'après avoir sauvé le bateau, le lac et tout ce qui va avec, peut-être qu'il faut aussi sauver eh bien l'économie pulliérane et ses commerçants. Pourquoi pas ? Merci, je n'ose pas imaginer ce que se sera avec la prochaine commission que vous me confierez, Broulis et Leuba n'ont qu'à bien se tenir. Du coup, votre matelot en chef a convoqué l'équipage ou plutôt a été convoqué avec l'équipage le 21 avril, d'ailleurs Remo Kuonen, malheureusement pour lui était surnuméraire et est resté à quai, le pauvre. Manifestement, l'armateur doit encore un peu s'exercer dans ses nouvelles fonctions, mais je ne serai pas le premier à lui en faire le reproche, puisque vous l'aurez vu, ô misère, votre serviteur dans son rapport a indiqué toutes les dispositions de tous les commissaires, alors que normalement cela ne se fait pas. Voyez, j'avais oublié cet élément, croyant bien faire, en expliquant exactement par le menu détail ce qui c'était dit dans cette commission. Mais peu importe, revenons-en à notre bateau. Le capitaine Gil Reichen était aussi à bord et il n'a pas fallu longtemps à tout l'équipage, qu'il soit à babord ou à tribord, je vous fais la traduction en politique qu'il soit de gauche, qu'il soit de droite et même du centre, pour que nous suivions la vigie qu'avait été Patrick Eperon sur ce dossier. En conclusion, mesdames et messieurs, chers collègues, c'est à l'unanimité que nous vous recommandons de suivre ce qui vous a été recommandé et qui est inscrit là, de charger la Municipalité d'établir un rapport sur les perspectives de développement économique post Covid de notre Commune, c'est le premier point, et le deuxième point qui découlera évidemment de ce que la Municipalité aura proposé et peut-être qu'il ne se fera pas forcément, si cela ne devait pas être la proposition de la Municipalité, c'est de demander à la Municipalité, suite à la publication du rapport, une commission des affaires économiques de la Commune à différencier de la Commission des finances. Voilà mesdames et messieurs, j'espère que vous avez tous lu ce rapport, ainsi que la motion de Patrick Eperon et que du coup, je pouvais me passer de vous en faire un résumé stricto sensu et barbant, sans me prendre un vent pour le coup. Merci.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Gratier, pour ce voyage en mer sur le lac.

Le président de l'année dernière M. Carnello s'étant déjà prononcé sur la recevabilité de cette motion lorsqu'elle fut présentée le 24 juin 2020 et ce Conseil ayant déjà voté l'entrée en matière, nous sommes exempts de refaire cette opération ce soir et je vous propose donc de passer directement à la discussion sur le fond. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

Si ce n'est pas le cas, Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur cette motion et ses demandes. A qui puis-je passer la parole ? Est-ce que quelqu'un souhaite poser une question ou y a-t-il une remarque à faire ?

Si ce n'est pas le cas, je vais clore la discussion et je prie celles et ceux qui approuvent les conclusions et demandes exprimées par cette motion et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant leur carton orange.

Excusez-moi je ne vous ai pas affiché les conclusions à l'écran, les voici.

C'est à une très large majorité, 6 abstentions que vous venez d'approuver les conclusions de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Je remercie M. Gratier et le prie de regagner sa place.

## 2.7. Propositions individuelles

### **La Présidente :**

Comme je vous le disais en introduction, nous avons à traiter ce soir, trois interpellations :

- l'interpellation de MM. Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin « Interpellation concernant la circulation des véhicules motorisés sur le sentier d'accès au stand de Volson », qui vous a été transmis par mail du 26 avril dernier
- l'interpellation de Mme Madeleine Baumann: « La santé mentale des jeunes, Pully s'en préoccupe » qui vous a été transmis par mail du 3 mai
- l'interpellation de Mme Valérie Bory Beaud « Avenue de Chailly, la route de la peur » qui vous a été transmis par mail du 4 mai.

Nous traiterons ces trois interpellations si elles sont soutenues par 5 membres de notre Assemblée.

### 2.7.1. Interpellation de MM. Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin

Nous passons directement à la première interpellation, laquelle a besoin du soutien de 5 membres pour pouvoir être développée, est-ce que 5 personnes au sein de l'Assemblée soutiennent cette interpellation. Oui, c'est le cas. Merci beaucoup.

Je peux donc demander à MM. Simos et Duvoisin de développer leur interpellation.

#### **Monsieur Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Dimitri Simos et votre serviteur ont été alertés par le parrain de mon aînée, Dr Jérôme Pelet, éminent biologiste et spécialiste suisse des batraciens et amphibiens, au sujet du sort précaire des salamandres sur notre territoire communal. Il s'en est suivi la rédaction de l'interpellation de ce soir. Celle-ci concerne la circulation des véhicules motorisés sur le sentier d'accès au stand de Volson. Cette route est malheureusement le théâtre d'une importante mortalité de salamandres due aux véhicules à moteur. Il y a 15 ans, il était encore possible d'observer des dizaines de salamandres par soir. Aujourd'hui, on en observe malheureusement plus que 3,4, et encore, les bonnes soirées. A ce rythme, nos enfants n'auront probablement pas la chance, ni l'opportunité d'admirer ces petits animaux sur notre territoire, en particulier à Volson. Pourtant cette espèce est protégée par l'ordonnance sur la protection de la nature. D'ailleurs, le sentier didactique, magnifique, je vous le conseille, qui est à quelques centaines de mètres du stand, l'a choisi comme mascotte. En outre, les routes forestières font l'objet d'une interdiction à la circulation motorisée, conformément à l'art, 15 de la loi sur les forêts. Alertés par la problématique depuis plusieurs années, la Commune de Pully avait annoncé mettre sur

pied un groupe de travail spécial pour trouver des solutions adaptées. Soucieux de protéger notre environnement, nous souhaiterions savoir quelles sont les solutions proposées par ce groupe et est-il envisageable, par exemple, de fermer l'accès motorisé au stand, au printemps et en automne, pendant les semaines et les périodes de migration de ces salamandres. Pour conclure, permettez-moi de vous réciter un petit haïku, que j'ai écrit et qui m'a été inspiré de manière symétrique par la beauté de ces amphibiens jaune et noir et par leur destinée tragique : « Dans leurs habits de soleil et de nuit, elles savourent immobiles le profil des pneus Pirelli ». En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

**La Présidente :**

Merci, M. Duvoisin.

Je me tourne vers la Municipalité. Souhaite-t-elle répondre immédiatement ou attendre la prochaine séance.

**Mme Lydia MASMEJAN, demande la parole :**

Nous allons répondre à cette interpellation lors de notre prochaine séance de Conseil communal. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci, Mme Masméjan.

MM. les Conseillers Simos et Duvoisin, êtes-vous satisfaits de devoir attendre ? Avez-vous une remarque supplémentaire ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose mesdames et messieurs de passer à la deuxième interpellation.

### **2.7.2. Interpellation de Mme Madeleine Baumann**

Il nous faut également 5 personnes au minimum qui soutiennent cette interpellation pour que Mme Baumann puisse la développer. C'est le cas. Je vous remercie.

**Mme Madeleine BAUMANN :**

La crise du Covid continue à toucher la vie de tout un chacun. Un nombre grandissant de personnes se sentent épuisées. Que ce soit à cause du stress professionnel, financier ou familial ou encore à cause de l'isolement social ou tout simplement de l'inquiétude que génère la pandémie, la population est affectée. Les vaccinations sont en cours, heureusement, toutefois tout n'est de loin pas résolu. Dans le contexte de semi confinement, de nombreuses actions de solidarité ont été mises en place au niveau individuel, comme au niveau de la Confédération et des cantons particulièrement pour les entreprises, le monde de la culture ou encore des personnes âgées. Une population nous inquiète maintenant, ce sont les jeunes, en particulier les adolescentes et adolescents, ainsi que les jeunes adultes. Formation, recherche d'emploi, liens sociaux, autonomisation, ces étapes majeures du développement sont mises à mal par le contexte sanitaire. Les jeunes ont été solidaires de la population vulnérable et âgée. Il est maintenant temps de leur porter notre attention, il est temps de leur renvoyer l'ascenseur. Il y a une véritable urgence sociale et sanitaire. Après les soins intensifs, ce sont les structures de psychiatrie des enfants et des adolescents qui sont débordées dans le Canton de Vaud. L'environnement dans lequel les jeunes se développent est encadré par leur famille bien sûr, mais également par les politiques publiques, y compris au niveau

communal. Les examens du mois de juin comme la recherche d'une place d'apprentissage, des vacances difficiles à projeter mettent une pression supplémentaire sur les jeunes ces prochains mois, voire ces prochaines années. Forts de ces constats, même si le niveau communal n'est pas le principal acteur dans ce domaine, nous demandons à la Municipalité de Pully, quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour prévenir les problèmes ou accompagner les jeunes de Pully ces prochains mois, voire ces prochaines années. Je vous remercie de votre attention.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, Mme Baumann pour cette interpellation.

Encore une fois, je me tourne vers la Municipalité. Souhaite-t-elle répondre tout de suite ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :**

Comme pour la précédente interpellation, nous prendrons le temps d'y répondre lors de la dernière séance de ce Conseil au mois de juin.

**La Présidente :**

Merci, M Chevallaz.

Si j'ose me permettre, voici 2 bons exemples qui montrent que plus vous envoyez tôt vos interpellations, plus la réponse peut être reçue le soir même.

### **2.7.3. Interpellation de Mme Valérie Bory Beaud**

Nous passons à la dernière interpellation.

Nous avons également besoin de 5 personnes qui soutiennent cette interpellation pour qu'elle puisse être développée. Pouvons-nous avoir 5 personnes soutenantes ? Oui, je vous remercie.

**Mme Valérie BORY BEAUD :**

Cela concerne la coordination des chantiers entre 2 communes. Les importants travaux de 3 ans au rond-point de Val-Vert et le boulevard de la Forêt ont été menés à bien et achevés début 2021. C'était le préavis 06-2016. Si les aménagements de cet interface multi modale sont parfaitement réalisés, on constate que les pistes cyclables s'arrêtent là, à la limite exacte entre Pully et Lausanne. Là, sur Lausanne, les trottoirs au lieu d'y être élargis, comme l'a fait Pully, on était rétrécis au niveau de 2 gros immeubles, construits entre 2019 et 2020, à la hauteur des numéros 64a et 64b, de l'avenue de Chailly, qui continue le boulevard de la Forêt. L'un des immeubles se trouve à 0.90 m de la route, je l'ai mesuré, c'est la largeur du trottoir. La route étroite permet difficilement le croisement de 2 bus. Un quotidien l'a même qualifié récemment de « route de la peur ». Le préavis de Pully est certes antérieur à la construction des immeubles de l'avenue de Chailly, mais la question se pose tout de même de cette coordination, donc Lausanne et Pully se sont-elles concertées avant ces différents chantiers et, en général, quelles sont les modalités de concertation lors de travaux qui se poursuivent sur 2 communes ? Merci d'avance.

**La Présidente :**

Merci, Mme Bory Beaud.

Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre maintenant ou préfère attendre la prochaine séance ?

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je vais tenter de répondre à l'interpellation de Mme Bory Beaud ce soir, puisque c'est peut-être plus simple que pour mes collègues, puisqu'il s'agit de travaux qui ont déjà été exécutés. Concernant la première question, Lausanne et Pully se sont-elles concertées avant les chantiers de l'avenue de Chailly et du boulevard de la Forêt ? La réponse est oui. Enfin, je ne vais pas quand même m'arrêter là. Les communes se concertent pour ce cas-là en tout cas puis que c'est un projet d'axes forts des transports publics dans le cadre du PALM et des schémas directeurs dans ce cas-là du schéma directeur de l'Est, Lausanne en faisait encore partie à l'époque aussi, ce n'est plus le cas maintenant. Lausanne et Pully se sont effectivement coordonnées pour réaliser leurs travaux respectifs, il était même un temps question que ces travaux se réalisent en même temps. La décision finalement a été prise de les décaler et le début des travaux s'est fait finalement à 5 ans d'intervalle. Au niveau de l'indépendance des communes, il faut dire que nous n'avons aucune prise sur les décisions de Lausanne. Alors on parle de pistes cyclables sur Pully, effectivement ces pistes cyclables, elles s'arrêtent au niveau d'un rétrécissement de la route sur Lausanne, qui borde immédiatement la frontière pulliérane, les pistes cyclables, elles reprennent quand même après, c'est juste sur 100 mètres puisque la route est trop étroite, elles n'ont pas pu être réalisées, malgré tout la Ville de Pully n'est pas maître de ce qui se fait à Lausanne, comme on n'aimerait pas que Lausanne vienne nous dire ce qu'il faut faire sur Pully. Voilà pour ce qui est pour la première réponse. La deuxième réponse, en général quelles sont les modalités de concertation lors de travaux qui se poursuivent sur 2 communes, alors cela dépend évidemment du type de travaux, je dirais que lorsqu'il s'agit uniquement de travaux sur les réseaux, c'est probablement beaucoup plus simple que s'il s'agit de travaux qui concernent des aménagements routiers et des aménagement paysagers, mais oui les communes se concertent, notamment une fois de plus quand il s'agit du PALM avec les communes de l'Est, du schéma directeur de l'Est, vous avez d'ailleurs dans le préavis que vous avez partiellement accepté ce soir sur les ouvrages d'art, une collaboration entre Pully et Belmont pour la réfection du pont qui se trouve au bout de l'avenue de Rochettaz, donc cela peut conduire à des préavis qui sont rédigés de la même façon sur une commune et sur l'autre, mais qui sont présentés évidemment séparément dans les différentes communes. On peut aussi parler du partenariat qui existe depuis 2013 entre les communes de l'Est lausannois, donc Pully, Paudex, Belmont et la Ville de Lausanne dans le cadre des travaux et services industriels, dans ce cadre-là aussi, sur les projets communs. Voilà la réponse que je peux vous apporter ce soir et j'espère qu'elle vous satisfera.

**La Présidente :**

Merci, M. Zolliker.

Je me tourne vers Mme Bory Beaud, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

**Mme Valérie BORY BEAUD :**

Oui et non, parce que je constate quand même qu'il y a un gros goulet d'étranglement à l'endroit que j'ai signalé, si les communes s'étaient vraiment concertées, sans pour

autant empiéter sur les compétences les unes des autres, on aurait peut-être pas cette situation, parce que voilà, c'est comme ça, c'est un peu circuler, il n'y a rien à voir ! Je comprends votre point de vue. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Bory Beaud.

## 2.8. Divers

**La Présidente :**

Nous sommes arrivés, mesdames et messieurs, au dernier point de notre ordre du jour les « Divers ». A qui puis-je donner la parole ?

### 2.8.1. 5G -Remerciements à M. Nicolas Leuba

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Je tiens à remercier chaleureusement M. Leuba pour sa réponse détaillée et circonstanciée à mon interpellation. La 5G est souhaitée par une grande partie de la population. Elle est néanmoins l'objet d'une grande préoccupation de l'autre partie de la population. Et mon problème est de savoir réellement si les procédures d'opposition et les pétitions qui sont transmises à ce propos ne sont pas de simples exercices alibis. Et j'aurais bien aimé être un peu plus rassuré à ce sujet, à ce propos. Merci beaucoup et encore, en ce qui concerne la 5G, c'est un serpent de mer qui n'est pas terminé probablement.

**La Présidente :**

Merci. M. Kuonen.

Nous sommes toujours au chapitre des « Divers ». Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

### 2.8.2. Règlement protection des arbres

**Mme Isabelle KRENGER demande la parole :**

J'ai une question à M. Leuba à propos du règlement de protection des arbres. Est-ce que c'est une question qui est ensuite validée par le Conseil, est-ce qu'il doit être voté ou est-ce que c'est indépendant ?

**La Présidente :**

Merci beaucoup. Monsieur le Municipal Leuba souhaitez-vous répondre ?

**M. Nicolas LEUBA demande la parole :**

Bien entendu qu'à la fin, il doit être validé par le Conseil. Tout à fait. Pour l'instant c'est la consultation, il y aura peut-être des oppositions, plus particulièrement sur le processus des arbres particuliers, par rapport aux propriétaires à qui on a écrit pour que le droit des tiers soit préservé, qu'il soit averti, d'ailleurs, cela ne concerne pas uniquement des privés, mais aussi des parcelles communales. Il y a aussi des arbres qui seront dorénavant répertoriés sur des parcelles communales. Voilà, et vous êtes la bienvenue sur rendez-vous à la Damataire pour étudier ce règlement.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Leuba.

Y a-t-il d'autres remarques à ce chapitre des « Divers ». Si ce n'est pas le cas, avant de clore cette séance, je vous rappelle que la séance du 2 juin a été annulée, nous nous retrouverons donc pour notre dernière séance de cette législature le 23 juin à 18h00.

S'il n'y a plus de remarque, je vais clore cette séance, en vous remerciant et en vous souhaitant à toutes et tous une très belle soirée et un bon retour chez vous. Il est 22h35.

La Présidente :

Odile Cuénoud-Gonzalez

La secrétaire :

Francine Medana